

Image not found or type unknown



Repos compensateur paiement

Par **Cat1005**, le **21/04/2025** à **16:16**

Bonjour voilà je travaille chez elior depuis 10 ans actuellement il on perdu le marché de l'entreprise ou je travaille donc je vais être reprise par le nouveau employeur au 2 juin 2025 sauf que chez elior c'est dernier année j'ai fait beaucoup d'heures supplémentaires donc je me retrouve avec 997 heures de repos compensateur comment sa va se passer ont ils l'obligation de me l'ai payer vu que je change d'entreprise ? Merci Cordialement